

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-362 du 29 Décembre 1979

relevant le Camarade Alfred ELEGBE de ses fonctions de Directeur Général de la SONAR pour compter du 28 Décembre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement modifié par le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978 ;
- VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976 déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N°78-174 du 6 Juillet 1978,
- VU le décret N°74-362 du 30 Décembre 1974 portant approbation des statuts de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (S O N A R),
- VU le décret N°75-79 du 1er Avril 1975 portant nomination des Membres du Cabinet du Président de la République, des Directeurs Généraux et Directeurs dans les Ministères, notamment son article 4,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Décembre 1979,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade Alfred ELEGBE, Directeur Général de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurances, est relevé de ses fonctions pour compter du 28 Décembre 1979.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge, en ce qui concerne l'intéressé, les dispositions du décret N°75-79 du 1er Avril 1975 susvisé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

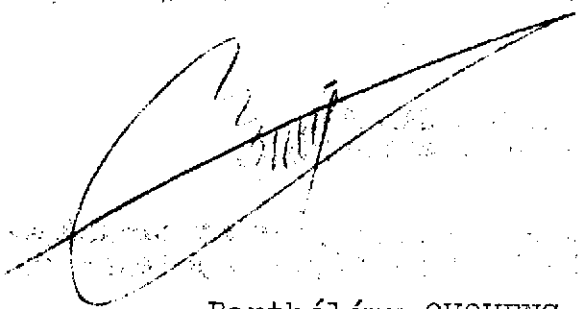
Fait à COTONOU, le 29.Décembre 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Industrie et de l'Ar-
tisanat, chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

Ampliatiions : PR 8 CC du PRPB
4 - CS 6 - MF + SONAR 8 - Autres
Ministères 14 - SGG 4 SPD 2 DPE
2 - DAJL-INSAE 4 - IGE et ses
Sections 4 - DCCT-ONEPI-Gde Ch.3
BN-UNB-FASJEP 6 - DB-DCF-Solde 12
Trésor-DI 8 - DPE au MFPT 2 DAF
du MFPT-MF 4 - Banques 3 Chamb.
Com. 4 - JORPB 1